



**Municipalité**

**Au Conseil communal de L'Abbaye**

L'Abbaye, le 6 mai 2019

**Préavis municipal N° 07/2019**  
**TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE**  
**LA BUVETTE DU CHALET DU MOLLENDRUZ**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

---

#### **INTRODUCTION**

La Municipalité vous soumet un préavis concernant la buvette hivernale du Mollendruz, pour sa mise en conformité, ensuite d'un contrôle effectué, en date du 12 mars 2019, par M. Alain Urfer, inspecteur au Service d'aménagement et d'hygiène des établissements du secteur alimentaire.

A la suite de cette visite inopinée et au vu des éléments relevés par le rapport de contrôle, il nous a semblé évident de prendre contact avec l'inspecteur pour qu'une visite sur place puisse avoir lieu.

C'est donc en présence de M. Urfer, de Paul-Claude Rochat, municipal en charge des alpages et la représentante de l'exploitant, Mme Céline Meylan qu'a eue lieu une rencontre sur place.

Ensuite de cette rencontre, M. Rochat, municipal, tient à soulever ce qui suit :

*M. Urfer nous explique ce qu'il faut améliorer ou changer, selon la loi fédérale de juin 2014 et toutes les ordonnances qui s'ensuivent. C'est une personne sympathique, mais déterminée avec qui nous avons pu discuter et avancer dans le projet de rénovation de cette buvette.*

*Il est évident que dans un cas tel que le chalet du Mollendruz, bons nombres de points sont mis en touches, surtout avec des règlements et directives en vigueur.*

*Il va de soi que ces travaux vont engendrer des frais, mais ils sont nécessaires, afin que ce lieu, fort apprécié de tous, puisse perdurer.*

*Paul-Claude Rochat*

En effet, la Municipalité a décidé d'entreprendre les transformations qui répondent aux normes et exigences requises, afin de pouvoir assurer la continuité de la buvette hivernale du Mollendruz.

Pour information, Mme Janine Berney, exploitante actuelle a indiqué à la Municipalité, en date du 22 février 2019, qu'elle cesserait son activité au 31 mars 2019.

Ainsi, ils offriront à la nouvelle gérante, Christiane Meylan, un outil de travail agréable et fonctionnel.

---

## **1. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

### Salle buvette

- Pose de néons avec protection.
- Installation d'un distributeur à savon et papier fixe.

### WC

- Installation d'un distributeur à savon et papier fixe.

### Nouvelle cuisine (local annexe)

servant de salle de préparation aux plats divers

- Création d'une enveloppe complète, mur – plafond, avec démolition d'une paroi afin de créer un espace plus grand et fonctionnel et de faciliter le nettoyage et l'hygiène, avec des panneaux types forex classiques blancs.
- Concernant le sol, évacuation du plancher en place, creuse pour abaisser le niveau du sol, coulage d'une chappe et pose d'un carrelage, changement des fenêtres.
- Création d'un plan de travail comprenant deux éviers distincts, avec eau chaude et froide
- Pose d'une hotte d'aspiration.
- Création d'un nouvel écoulement vers la fosse des eaux usées (EU), située devant le chalet et dévolue uniquement aux « eaux grises ». (A évacuer à une station d'épuration).

### Mobilier

L'acquisition du mobilier sera à la charge du nouveau gérant.

## 2. DEVIS

Le montant total pour les travaux d'aménagement de la buvette du Mollendruz, s'élève à soixante-cinq mille francs (CHF 65'000.--), toute taxe comprise, selon le tableau récapitulatif, ci-dessous :

### Devis rentrés

Maître d'œuvre	Type de travaux	Montant
R. Cabras maçonnerie carrelage Sàrl	Sol, démontage parois, dalle et carrelage	CHF 20'000.00
Menuiserie charpente JF Piguet Sàrl	Paroi, plafond, fenêtres, porte	CHF 17'000.00
Menuiserie charpente JF Piguet Sàrl	Plan de travail et armoire	CHF 3'200.00
Patrick Cotting SA	Appareillage sanitaire, hotte ventilation, creuse et canalisation EU	CHF 14'500.00
SEVJ SA	Electricité	CHF 5'000.00
	Divers et imprévus	CHF 5'300.00
Montant total des travaux :		<b>CHF 65'000.00</b>

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Communal de L'Abbaye**

- Vu le préavis 07/2019 du 6 mai 2019 de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **décide**

- 1) **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux prévus,
- 2) **d'accorder** un crédit de *soixante-cinq mille francs (CHF 65'000.--)*,
- 3) **de financer** ces travaux par un recours à l'emprunt si nécessaire dans les limites du plafond d'endettement, voté à *seize millions neuf cent cinquante mille francs (fr. 16'950'000.--)*. L'endettement au 31 décembre 2018 s'élève à *huit million cinq cent deux mille sept cent vingt-cinq francs huitante (fr. 8'502'725.80)*,
- 4) **d'amortir** le montant de *soixante-cinq mille francs (CHF 65'000.--)*, sur une sur une période de dix (10) ans par le compte 328.3311, soit la somme de *six mille cinq cents francs (CHF 6'500.--)*, la première fois au budget de l'année 2020.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

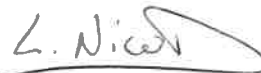
Le Syndic



Christophe Bifrare



La Secrétaire



Laetitia Nicod

Délégués municipaux : Christophe Bifrare, syndic,  
Paul-Claude Rochat, Philippe Grobéty, Patrick Berktold, Claude Piazzini

Municipal responsable : Paul-Claude Rochat

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 07/2019 :

Rapporteur : Jean-Frédéric Golay

Membres : Heidi Grobet  
Pascale Meylan  
Roméo Cabras  
Jâmes Favre

Suppléants : Alain Baconnier  
Hugues Vuilleumier